

Mairie de Château-Garnier

Le Maire

Arrêté 2023.0050

ARRETE portant réglementation de la circulation rue Alfred Bouchard, sur le territoire de commune de Château Garnier.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de la route,

VU l'arrêté du 15 juillet 1947 approuvant la huitième partie « signalisation temporaire du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992.

CONSIDERANT qu'en raison de la tenue de la Fête des Associations sur le territoire de la commune de Château Garnier, il y a lieu de réglementer la circulation tant pour les riverains que pour les usagers de la route.

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sur la voie sus-indiquée sera en double sens de 7h à 22h le dimanche 30 avril 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: Le stationnement est temporairement interdit sur toute la longueur de la rue. Les parkings Tuoro Sul Trasimeno, de l'Ancien Presbytère et de la Place de l'Eglise sont mis à disposition des riverains.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du tronçon de la voie concernée

<u>ARTICLE 4</u>: La signalisation temporaire sera mise en place et retirée par l'organisateur de la Fête des Associations

<u>ARTICLE 5</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon,
- Monsieur le Subdivisionnaire de D.D.E. de L'Isles Jourdain
- Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Gençay
- Monsieur le Chef de corps du Centre de Secours de Gençay

L'adjoint au Maire

Jacques NIORT